

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 18 MARS 2025 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 mars 2025 à 19 heures 00 les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Madame Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Date de la convocation : 13 mars 2025

Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, M. Bernard LAVIRE, Mme Isabelle RACCURT, Alain BRET, Mme Laurence FALCOZ, M. Jean-Pierre PERROT, Mme. Maria JEANNEY, Mme Carole LABLACHE ; M. Jérôme LAVIRE, M. Serge DELORME. M. Dominique RACCURT

Absente Excusée : Anne-Laure BRUNET (Pouvoir I. RACCURT)

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre PERROT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2025.
- Vote du compte administratif 2024.
- Approbation du compte de gestion 2024.
- Affectation du résultat 2024 budget communal.
- Instructions d'urbanisme.
- Comptes rendus de réunions.
- Questions diverses.

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2025

- *Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*
- *2025/03* *Vote du compte administratif 2024*

Monsieur Bernard LAVIRE, président, donne acte de la présentation du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 535 386,78 €

Recettes : 949 229,89 € dont 185 530,00 € de résultat reporté

Section d'Investissement

Dépenses : 660 991,34 € dont 344 947,82 € de résultat reporté

Recettes : 578 948,30 €

Résultat de clôture de l'exercice

- 331 800,07 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2024 dont le résultat de clôture s'élève à 331 800,07 €. Madame le Maire s'est retiré au moment du vote.

2025/04 Approbation du compte de gestion 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget communal dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2025/05 Affectation du résultat 2024 budget communal

Après avoir examiné le compte administratif, Madame le Maire rappelle que l'affectation du résultat porte sur l'excédent de fonctionnement soit 413 843,11 € diminué du solde d'exécution d'investissement déficitaire s'élevant à - 82 043,04 € et du solde négatif des restes à réaliser s'élevant à - 23 651,00 € soit un besoin de financement de 105 694,04 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserves : 105 694,04 €

Report en fonctionnement : 308 149,07 €

Instructions d'urbanisme

Comptes Rendus de réunions.

Questions diverses.

Début de séance 19h00

Fin de séance 22h10